

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil onze, le **Judi 28 avril, à 18 heures 15**, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean LEBouc, Président.

Etaient présents: Mesdames REQUET Aimée, CROYAL Annick
Messieurs BOUTrUCHE Joseph, HERVAGault Alain

Absent excusés: Mesdames GÉRARD Mathilde, PAUMARD Gwénaëlle
Monsieur ROSSARD Jean-Louis (donne procuration à M. BOUTrUCHE Joseph)

Date de convocation: 21 avril 2011

Nombre de membres
- en exercice: 8
- présents: 5
- votants: 6

M. BOUTrUCHE Joseph a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2010 dont les résultats sont en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2010, présenté par le trésorier Mme DENIS Christine, les membres du centre communal d'action sociale, en l'absence du président qui s'est retiré au moment du vote, adoptent à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2010 et arrêtent le résultat définitif suivant.

Résultat de clôture de l'année 2010:

- résultat de fonctionnement: excédent de 706.60 ¤

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après constatation du résultat de l'exercice 2010,

Résultat de clôture de l'exercice 2010:

- résultat de fonctionnement: excédent de 706.60 ¤

Après en avoir délibéré, les membres du centre communal d'action sociale décident d'affecter le résultat au budget primitif 2011, de la façon suivante:

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Président présente aux membres du centre communal d'action sociale, les propositions budgétaires pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du centre communal d'action sociale, arrêtent et votent le budget primitif 2011 comme suit.

Section fonctionnement:

- dépenses: 1 986 p
- recettes: 1 986 p

OBJET: ADMR ó CONTRAT D'OBJECTIFS

Monsieur le Président informe les membres du centre communal d'action sociale que les services de l'A.D.M.R. de Châteaubourg ont envoyé un nouveau contrat d'objectifs prenant effet à compter du 1^{er} Janvier 2011 jusqu'au 31 Décembre 2013.

La demande de services à domicile pour les personnes âgées et familles, est en augmentation, compte tenu de l'évolution démographique, de l'élargissement voire de l'éclatement familial dû à la mobilité professionnelle et du choix majoritaire fait par les personnes âgées de vivre chez elles. Cela nécessite que des moyens suffisants soient mobilisés pour aider à la fois les personnes âgées et les aidants familiaux, à apporter un soutien à la parentalité. Cela doit se faire dans le respect des personnes.

Le présent contrat a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre les signataires afin de permettre une réponse appropriée aux situations rencontrées dans l'aide à domicile aux personnes âgées et aux familles, qu'il s'agisse d'aide individuelle ou d'aide collective.

Il est demandé un soutien financier auprès du C.C.A.S., pour le financement du poste de secrétariat. La participation du CCAS est fixée à **1.00 p par habitant**, basé sur le nombre d'habitants (population DGF).

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes du pays de Châteaugiron a conclu une convention contrat d'objectifs avec l'ADMR d'une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012, dans laquelle il est précisé que la participation de la commune de Chancé est prise en charge par la Communauté de communes sur la base de 0.60 p par habitant avec une revalorisation de 2 % par an.

Après en avoir délibéré, les membres du centre communal d'action sociale autorisent Monsieur le Président à signer le nouveau contrat d'objectifs avec l'A.D.M.R.

La séance est levée à 18h45.